

GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER « MONTS D'ARDECHE »

COMITÉ DE PROGRAMMATION du 9 juin 2009 à Jaujac Relevé de décisions

Les documents projetés lors de la réunion sont téléchargeables sur le site : www.vivre-monts-ardeche.fr, rubrique Leader

Membres présents :

Membres publics : 8

- PNR des Monts d'Ardèche : MOYERSON Christian, L'HERMINIER Raoul ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale : ROUX Robert ;
- CLD du Pays de l'Ardèche méridionale : POITEVIN Mireille ;
- CLD du CDRA VALDAC : HUDELLOT Marcel ;
- Communautés de communes : NURY Denise, Philippe FAURE ;
- Maison de l'Emploi et de la Formation : Christine BALLU ;

Membres privés : 7

- CCI de l'Ardèche méridionale : FEOUGIER Alain ;
- Natura Scop : AUBERT François ;
- Fédération bi-départementale des foyers ruraux et fédération des CIVAM de l'Ardèche : MEALLARES Laurent-Marc, BOULONI Christian (suppléant) ;
- FRAPNA Ardèche : CHAUWIN Yan ;
- Réseau Petite Enfance ACEPP Ardèche Drôme : CURE Laetitia ;
- Site de proximité des Boutières : PICALDIER Didier ;
- Association Fabrique du Pont d'Aleyrac : MIRABEL Bernard ;

Membres excusés :

- PNR des Monts d'Ardèche : BRECHON Franck, ARNOU Eric
- Communautés de communes : LADET Max ;
- CRPF : BARBE Christophe, CHAMBONNET Frédérique (suppléante) ;
- Chambre d'Agriculture : Mickaël GIRAUD ;
- SCOP Ardelaine : BARRAS Gérard, BARRAS Béatrice ;
- Acteurs agricoles : THOULOZE Hervé, Jean-Claude BALMELLE (suppléant) ;
- FRAPNA : MANASSEN Hans ;
- Fédération départementale des Centres Sociaux : DUMORTIER Christian, BARTHELON Anne-Catherine (suppléante) ;
- Association L'Art Scène et association Grand Ecran : VIGOUROUX Sébastien, Didier BESNIER (suppléant) ;

Représentants invités et techniciens présents :

- DDEA : JOBERT Jean-Marc ;
- Conseil général : PARAT Jean-Luc ;
- Pays de l'Ardèche méridionale : FENOUIL Magali ;
- PNR des Monts d'Ardèche : AUDIGIER-BOUYSSSET Virginie, JAFFRENNOU Elisa, BACCONNIER Sandrine.

Représentants invités et techniciens excusés :

- PNR des Monts d'Ardèche : BERNARD-SANS Xavier ;
- Région Rhône-Alpes : GIRARD Frédéric.

La séance débute à 17 h 30.

1) **Vérification du quorum** : 15 membres dont 7 membres privés sur 30 sont présents. **Le double quorum n'est donc pas réuni.**

2) **Approbation du relevé de décision du Comité de programmation du 7 avril 2009** : ce point ne fait pas l'objet de remarques particulières ; il sera remis à l'ordre du jour du prochain comité de programmation.



Un rapide point sur l'avancement des projets présentés lors du précédent Comité de programmation est proposé :

- **SCOP Eclectic** : une nouvelle rencontre a eu lieu avec le porteur de projet pour proposer une présentation plus concrète et précise du projet. D'autres co-financements ont été acquis ou sont en cours d'instruction.
- **Association MARAF** : le festival a eu lieu et le bilan est en cours.
- **Association AVRIL** : ce dossier a également fait l'objet d'un report lors du Comité de programmation du Pays de l'Ardèche Méridionale. Une rencontre avec l'ensemble des partenaires est prévue le 15 juin pour réfléchir sur l'opportunité du projet, son périmètre, les moyens humains et financiers alloués.
- **Association Bergerades** : cette opération devrait être réabondée à hauteur de 80 000 ou 100 000 € dans le cadre du Pôle d'excellence rurale, une subvention Leader sur le projet tel qu'il était envisagé pourrait donc ne plus être nécessaire.

3) **Temps d'échanges pour optimiser la mise en oeuvre du programme Leader** à partir d'une présentation téléchargeable sur le site : www.vivre-monts-ardeche.fr rubrique Programme Leader.

Déroulé des Comités de programmation :

• Modalités d'intervention du FEADER et incidences sur l'accompagnement :

Le taux FEADER est fixe (55 % de la dépense publique nationale), le Comité de programmation peut toutefois moduler le montant de subvention allouée à un projet en ne prenant en compte qu'une partie de la dépenses publique nationale pour calculer les 55 % de FEADER (cette dépense publique nationale qui n'appelle pas de FEADER est alors appelée « top up »). Il faudra toutefois **veiller à ne pas remettre en cause l'effet levier que Leader peut jouer** pour l'obtention d'autres financements.

• Audition des porteurs de projets :

La question de l'audition systématique des porteurs de projet est mise au débat, les avis sont très partagés. L'audition présente un intérêt certain pour apporter des compléments d'information sur le projet mais implique également des contraintes en terme de durée de réunion et de temps de déplacement pour les porteurs de projet (en rapport au temps de présence en séance du porteur de projet).

Il apparaît ainsi que l'audition ne peut pas être systématique, se pose alors la question du critère de sélection. Le critère du montant financier n'étant pas pertinent à lui seul, il est proposé d'**auditionner prioritairement les projets dont l'adéquation avec la stratégie pourrait poser question.**

En conclusion, le Président propose que :

- **la présence ou non des porteurs de projet soit laissée à l'appréciation de l'équipe technique**, les porteurs de projet non auditionnés ayant possibilité de transmettre une vidéo ou tout autre support pour présenter leur projet. A terme, il faudra réfléchir à de nouvelles formes de présentation de type visio-conférence. Dans tous les cas, l'absence du porteur de projet ne devra pas être un élément discriminant et l'audition des porteurs de projet ne doit pas faire office de tribunal ;
- **le projet soit systématiquement introduit par l'équipe technique** afin de le repositionner par rapport à la stratégie Leader, le porteur de projet intervenant éventuellement après pour présenter son projet à partir d'une grille de présentation et échanger avec les membres du Comité de programmation.
- **les Comités de programmation n'excèdent pas trois heures**. Les temps d'échanges pourraient être réduits de plusieurs manières : les membres du Comité de programmation font part de leurs remarques en amont, ce qui implique qu'ils reçoivent les fiches-opérations suffisamment tôt ; limiter le nombre de dossiers présentés par Comité.

Ce mode de fonctionnement pourra être ajusté si besoin.



•Avis en opportunité :

Les avis en opportunité doivent être **formulés le plus clairement possible** pour donner un cadre plus précis au porteur de projet et à l'équipe technique. L'avis en opportunité devra pointer **la plus-value du projet et comment le GAL souhaite accompagner ce projet** (moyens humains et financiers, durée, communication...).

Il est également proposé qu'une information sur l'état d'avancement des projets ayant fait débat précédemment soit donnée en début de séance et ainsi vérifier que l'orientation donnée au projet correspond bien aux attentes du Comité de programmation.

Une réflexion pourra être engagée sur des montants plafonds de subvention afin de donner un cadre plus précis à l'équipe technique pour accompagner le porteur de projet.

Implication des membres :

•En tant que membres du Comité de programmation : un projet de lettre d'engagement est distribuée en séance. Il est proposé que chacun prenne connaissance de ce document et propose d'éventuelles modifications au cours du prochain Comité. Il conviendra toutefois à ne pas multiplier les outils, règlements...

•En tant que référent : les membres du Comité de programmation sont invités à faire part de ce qu'ils observent, entendent ou lisent en lien avec les enjeux et les mutations autour de la thématique du maintien et de l'accueil d'actifs.

4)Présentation du diagnostic culturel du territoire des Monts d'Ardèche par Marie-Françoise PERRET, chargée de mission Culture au sein du Parc des Monts d'Ardèche, à partir d'un document téléchargeable sur le site : www.vivre-monts-ardeche.fr, rubrique Leader.

Les projets culturels participent pleinement à la stratégie Leader. Cependant, compte tenu du nombre de sollicitations déjà constatées, il convient de préciser, au-delà du règlement en faveur des manifestations, comment le GAL souhaite accompagner les projets culturels en cohérence avec chacune de ses fiches-action (activités, services, patrimoines, outils). La présentation du diagnostic participe à cet objectif de précision.

Les échanges faisant suite à la présentation de ce diagnostic permettent de pointer plusieurs points :

- La vie culturelle ne se limite pas à l'animation culturelle, par exemple l'enseignement culturel ne doit pas être laissé pour compte.
- Les associations, notamment culturelles, ont de plus en plus de difficultés à trouver des financements, Leader ne doit toutefois pas intervenir en « pompier ».
- La prise de compétence « culture » et la mise en place d'une réflexion sur la politique culturelle à l'échelle des communautés de communes fait débat.
- Les financements Leader devront permettre de soutenir des projets dits structurants pour le territoire et ne pas s'orienter que sur de l'évènementiel.
- Dans ce domaine, l'articulation avec le Pays de l'Ardèche Méridionale et le CDRA VALDAC est essentielle tant sur le fonctionnement que sur les orientations (chargé(e)s de mission, commissions thématiques et CLD).

A partir des éléments de ce débat, il est demandé à l'équipe technique de rédiger une note affinant la stratégie du GAL en matière culturelle.

Relevé de décision adopté le

Christian MOYERSOEN,
Président du GAL

